

CAFFA 2022

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR
ACADÉMIQUE

Déroulement de l'admission

Épreuves de pratique professionnelle et soutenance
du mémoire

Éléments pour les candidats et les examinateurs qualifiés, adjoints au jury

A. ÉPREUVE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Les candidats avaient jusqu'au 31 décembre 2021 pour transmettre au Rectorat leur choix d'épreuve de pratique professionnelle : analyse de séance dans le cadre du tutorat ou animation d'une action de formation. Les modalités pratiques de cette épreuve (date, lieu...) sont à déterminer par une concertation entre le candidat, l'inspecteur de la discipline ou spécialité et l'enseignant de l'ESPE désigné par son directeur. L'épreuve de pratique professionnelle doit se tenir entre le début du mois de mars et la fin du mois de mai 2022. La durée de l'épreuve est de 60 à 90 minutes suivies de 30 minutes d'entretien.

I. ANALYSE DE SÉANCE DANS LE CADRE DU TUTORAT

Déroulé

- **Séance produite par un enseignant/CPE/étudiant « tutoré »**

Durée : environ une heure.

Contexte : L'enseignant/CPE/étudiant « tutoré » conduit une activité dans un domaine habituel prévu à l'emploi du temps. Le candidat au CAFFA et les examinateurs qualifiés adjoints au jury (inspecteur de la discipline/spécialité et enseignant de l'ESPE) assistent à la séance.

- **Temps intermédiaire** : 15 minutes (à respecter strictement car de nature réglementaire). Ce temps doit permettre au candidat de rassembler ses notes et de préparer son entretien avec l'enseignant/CPE/étudiant.

- **Analyse de la séance**

Durée : environ une demi-heure.

Contexte : Le candidat au CAFFA s'entretient avec l'enseignant/CPE/étudiant en veillant à conduire et à construire un entretien fondé sur l'analyse, la réflexion partagée et le conseil (→ NB : la place accordée au numérique sera prise en compte).

Cette première phase de l'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à :

- mener un dialogue professionnel constructif en prenant appui sur les points forts et les marges de progrès du stagiaire, de l'étudiant, du professeur/CPE ;
- ordonner et hiérarchiser ses remarques ;
- formuler des conseils pertinents et opérationnels au regard de la situation observée et s'assurer de leur compréhension ;
- proposer des pistes de réflexion et des prolongements possibles.

- **Entretien avec les examinateurs qualifiés, adjoints au jury**

L'entretien vise à évaluer la capacité du candidat à présenter une analyse distanciée de son entretien avec le stagiaire, l'étudiant, le professeur ou le CPE « tutoré », à justifier les choix opérés, à entendre et intégrer les remarques des examinateurs.

Durée : une demi-heure environ.

Contexte : Les examinateurs qualifiés, adjoints au jury, s'entretiennent avec le candidat pour appréhender sa conduite d'analyse de séance selon un protocole permettant, par le biais de questions :

- de demander une auto-analyse de l'entretien conduit ;
- d'appréhender les choix didactiques de la séance (pertinence par rapport aux programmes, place dans une programmation, cohérence objectifs/activités...) ;
- d'apprécier les choix pédagogiques mis en œuvre (supports, consignes, modalités de travail, acquis des élèves, place et rôle de l'enseignant/CPE, implication et travaux des élèves...) ;
- d'identifier les conseils prodigués (ou l'absence de ceux-ci), les hiérarchiser, les justifier et les accompagner de références ou de ressources ;
- d'aborder toute autre thématique en lien avec le contexte de la séance et de l'entretien analytique qui a été conduit consécutivement.

• **Évaluation par les examinateurs qualifiés, adjoints au jury (hors présence du candidat)**

Les examinateurs qualifiés, adjoints au jury, renseignent la fiche d'évaluation du dossier candidat (annexe 2 du BO n° 30 du 23 juillet 2015) en prenant en compte les critères mentionnés (cocher le degré d'appréciation retenu) et en rédigeant, pour chacune des deux rubriques, les commentaires utiles au jury académique.

II. ANIMATION D'UNE ACTION DE FORMATION

Déroulé

• **Séance conduite auprès d'enseignants**

Durée : 1h30 maximum (→ NB : la place accordée au numérique sera prise en compte).

Contexte : Le candidat conçoit, organise et anime une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative – disciplinaire, interdisciplinaire, inter-cycles, inter-degrés... – à l'échelle d'un établissement, d'un regroupement d'établissements, d'une ZAP, de l'académie... Le sujet est convenu au préalable entre le candidat et l'inspecteur compétent adjoint au jury, en concertation avec le chef d'établissement dans le cas d'une formation de proximité.

• **Entretien avec les examinateurs qualifiés, adjoints au jury (un inspecteur de la discipline/spécialité et un formateur ESPE)**

Durée : une demi-heure environ.

Contexte : Les examinateurs qualifiés, adjoints au jury, s'entretiennent avec le candidat pour appréhender sa conduite d'animation d'une action de formation selon un protocole permettant, par le biais de questions :

- de demander une auto-analyse de l'intervention conduite ;
- d'apprécier les choix d'animation et d'organisation opérés ;
- d'aborder toute autre thématique en lien avec le contexte de l'animation réalisée.

L'entretien avec les examinateurs vise à évaluer la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action ancrée dans une problématique professionnelle et, pour ce faire, à :

- inscrire celle-ci dans le cadre des situations professionnelles et attendus institutionnels liés au contexte d'exercice ;
- proposer des outils, des démarches et des supports didactiques et pédagogiques de qualité et utiles ;
- mettre en œuvre les techniques d'animation propices à une réception efficace ;
- animer, réguler et recentrer les échanges en permettant la circulation de la parole de manière à faire avancer le traitement de la problématique travaillée ;
- proposer des prolongements possibles.

• **Évaluation par les examinateurs qualifiés, adjoints au jury (hors présence du candidat)**

Les examinateurs qualifiés, adjoints au jury, renseignent la fiche d'évaluation du dossier candidat (annexe 2 du BO n° 30 du 23 juillet 2015) en prenant en compte les critères mentionnés (cocher le degré d'appréciation retenu) et en rédigeant, pour chacune des deux rubriques, les commentaires utiles au jury académique.

B. SOUTENANCE DE MÉMOIRE

Les soutenances se dérouleront de mars à mai 2022 au Rectorat de l'académie de Limoges.

Rappel

« Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, est un travail personnel de réflexion portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer. Destiné à renseigner le jury sur les capacités du candidat à observer, s'informer, analyser sa pratique pour la faire progresser et communiquer par écrit, le mémoire constitue également un élément essentiel de la formation du candidat et de son développement professionnel. »

Déroulé

Le candidat présente son mémoire professionnel (15 minutes) puis échange avec le jury (30 minutes). La soutenance permet au jury d'apprécier la capacité du candidat à :

- établir une problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation ;
- formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème et élaborer des hypothèses opérationnelles ;
- mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents) ;
- proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation ;
- faire état par écrit de la réflexion conduite.

La soutenance se déroule en présence des membres du jury académique et des examinateurs qualifiés, adjoints au jury.

• Présentation du mémoire professionnel

Durée : 15 minutes maximum (→ NB : La place accordée au numérique sera prise en compte)

Contexte : Le candidat expose les éléments essentiels qu'il juge pertinent de développer en complément du mémoire adressé au jury. L'organisation comme le contenu de cette présentation relève des choix du candidat.

• Échange avec le jury

Durée : 30 minutes

Contexte : Les membres du jury s'entretiennent avec le candidat pour apprécier sa réflexion permettant, par le biais de questions :

- de se confronter à un problème, le constituer en objet d'étude et mettre en œuvre un dispositif expérimental bénéfique à l'amélioration des pratiques ;
- d'analyser sa pratique dans une confrontation d'expériences avec des pairs et d'autres professionnels ;
- de discuter du fondement des hypothèses retenues ;
- de relater la mise en œuvre d'un dispositif d'action, analyser ses difficultés, ses réussites et les évolutions professionnelles induites, envisager des prolongements.

• Évaluation par les membres du jury (hors présence du candidat)

Durée : 10 à 30 minutes.

Contexte : Les membres du jury renseignent – après avoir recueilli l'avis des examinateurs qualifiés pour les épreuves pratiques - les grilles d'évaluation du dossier candidat (annexe 2 du BO n°30 du 23 juillet 2015) en prenant en compte les critères mentionnés (cocher le degré d'appréciation retenu).

L'évaluation des compétences démontrées dans l'ensemble des épreuves se traduit par une note chiffrée sur 20. Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu au moins 12 sur 20 et la moyenne dans chaque domaine de compétence évalué.

C. GRILLES D'ÉVALUATION (Bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2015 – annexe 2)

TI : très insuffisant
I : insuffisant
S : satisfaisant
TS : très satisfaisant

Nom et prénom du candidat :

Domaine de compétence	/ 5
Penser, concevoir, élaborer	
Mettre en œuvre, animer, communiquer	
Accompagner	
Observer, analyser, évaluer	
Total sur 20	/ 20
Intégration du numérique (minoration ou bonification)	Entre - 2 et + 2 points : ...

Grille d'évaluation critériée des épreuves d'admission

Critères	TI	I	S	TS
ÉPREUVE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE				
1 - Analyse de pratique				
a) entretien du candidat avec le stagiaire				
Qualité de l'analyse de la séance				
Dialogue constructif				
Remarques hiérarchisées				
Conseils pertinents et opérationnels				
Pertinence des pistes de réflexion et du prolongement possible proposé				
<i>Commentaire</i>				
1 - Analyse de pratique				
b) entretien du candidat avec le jury				
Analyse distanciée de l'entretien avec le stagiaire				
Justification des choix opérés				
Écoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle				
Reconstruction de l'entretien avec le stagiaire				
<i>Commentaire</i>				

Critères		TI	I	S	TS
2 - Animation d'une action de formation a) animation de l'action					
	Traitement de la problématique au regard des objectifs annoncés				
	Ancrage dans le cadre de référence et le contexte d'exercice				
	Capacité à accompagner un collectif professionnel				
	Qualité de l'animation et des interactions				
	Utilité des supports et des outils mobilisés				
<i>Commentaire</i>					
2 - Animation d'une action de formation professionnelle b) entretien avec le jury					
	Analyse distanciée de l'action de formation				
	Justification des choix opérés				
	Inscription de l'action de formation dans la durée				
	Ecoute, sens du dialogue et capacité à entrer dans un échange professionnel				
<i>Commentaire</i>					
MÉMOIRE PROFESSIONNEL					
Mémoire					
	Qualité du questionnement et des hypothèses envisagées				
	Qualité formelle du mémoire				
	Méthodologie précise et rigoureuse, étayée par des références théoriques				
	Intérêt du dispositif expérimenté				
	Traitement, analyse et interprétation des données recueillies				
<i>Commentaire</i>					
Soutenance					
	Qualité de la communication				
	Analyse distanciée du travail (points forts, points faibles)				
	Écoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle				
	Mise en perspective, projection dans le métier de formateur				
<i>Commentaire</i>					
INTÉGRATION DU NUMÉRIQUE					
	Qualité et pertinence de l'usage du numérique				
<i>Commentaire</i>					

D. GRILLE DE CRITÈRES SUR LES USAGES DU NUMÉRIQUE

L'arrêté du 20 juillet 2015 dispose que "lors des épreuves, il est attendu des candidats qu'ils fassent usage des outils numériques pertinents en lien avec les activités présentées et démontrent leur capacité à les utiliser". La grille nationale d'évaluation des épreuves d'admission permet d'attribuer à l'intégration du numérique une pondération de + ou - 2 points, qui complète la note sur 20 affectée à l'épreuve.

Le jury a souhaité expliciter davantage les critères d'attribution de cette pondération.

Le document qui suit qualifie d'"usages pertinents du numérique" ceux qui sont intégrés dans des scénarii pédagogiques et qui apportent une plus-value dans les apprentissages. Le terme "utilisation" vise la simple mise en œuvre d'une ressource numérique.

Bonification	Critères pour l'appréciation du jury
+ 2	<ul style="list-style-type: none">• Les usages (présentés, conseillés) du numérique induisent une plus-value cognitive : les outils sont convoqués (conseil, animation, soutenance) sur des temps précis, intégrés à des scénarii pédagogiques.• Le candidat est capable d'argumenter sur la pertinence de ces usages (avec le professeur tutoré, avec le jury).• Les thématiques du travail personnel des élèves et/ou de la différenciation pédagogique sont abordées en intégrant la question des usages du numérique.
+ 1	<ul style="list-style-type: none">• Le candidat met en œuvre des usages pertinents du numérique (conseil, animation, soutenance).• Dans le dialogue avec le jury, il parvient à expliciter les plus-values ou à argumenter les usages proposés.
0	<ul style="list-style-type: none">• Le candidat met en œuvre des usages pertinents du numérique (conseil, animation, soutenance) présentant des plus-values ou une utilisation d'outils numériques.• Il ne parvient toutefois pas à expliciter les plus-values en termes d'apprentissages.
-1	<ul style="list-style-type: none">• Le candidat n'utilise pas du numérique (conseil, animation, soutenance).• Il parvient cependant à évoquer quelques utilisations possibles sur la base des outils qu'il connaît.
-2	<ul style="list-style-type: none">• Le candidat ne parvient ni à présenter ni à conseiller ni à évoquer des usages du numérique.

ANNEXES

• **Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique**

Circulaire n° 2015-110 du 21-7-2015 : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91546

• **Annexe 1**

Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs

http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/30/3/perso4093_annexe1_452303.pdf

• **Annexe 2**

Annexe CAFIPEMF-CAFFA - Synthèse des compétences du candidat

http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/26/8/perso4093_annexe2_452268.pdf

• **Annexe 3**

Rapport du jury du CAFFA, académie de Limoges, session 2017

<http://www.ac-limoges.fr/cid82669/concours-des-personnels-enseignement-education-orientation.html>